

Règlement intérieur du TCR 2023.

1/ Comportement :

Présentation obligatoire auprès des hôtesse d'accueil à votre arrivée au club et avant d'aller sur le court.
Se référer aux recommandations du jour (des hôtesse et/ou du responsable de l'entretien) concernant l'arrosage des courts en terre battue
Bien ouvrir et/ou refermer les vannes A LA MAIN
Chaussures adaptées à la pratique du tennis (terre battue ou salle) (Pas de running, sportswear ou chaussures de ville)
Tenue correcte exigée. (On ne joue pas torse nu ou en maillot de bain)
Un comportement adapté à la quiétude nécessaire pour la pratique du tennis sera demandé.
Les deux roues restent dans les emplacements prévus à cet effet à l'entrée du club.
Des poubelles sont à votre disposition pour y laisser vos déchets.
Utilisation obligatoire des toilettes (N'est-ce pas messieurs !!!).
Interdiction de vendre (balles ou autres prestations de raquette ou de cordage) dans l'enceinte du club.

2/ Réservations :

Les réservations sont ouvertes sur 7 jours.

Pour valider une réservation, il est obligatoire que **2 noms** apparaissent dans la case le jour J.
En cas de réservation avec un seul nom, cette dernière sera annulée par l'hôtesse.

► Le créneau sera donc à nouveau libre.

Merci d'annuler votre réservation en cas d'impossibilité de jouer.
Il est impossible de réserver un deuxième créneau tant que le premier n'est pas terminé.
Toute utilisation de prête-nom pourra entraîner une **suspension** de la personne fautive.

Invitations :

Les réservations avec un invité ne pourront se faire que par l'intermédiaire de l'hôtesse d'accueil afin de gérer le nombre d'invitations gratuites.

Lors de cette réservation, il vous faudra préciser à l'hôtesse votre choix :
si vous souhaitez la défalquer de votre quota
si c'est une invitation à régler par votre partenaire..
L'hôtesse vous préviendra lorsque vous aurez épuisé votre quota d'invitations.

3/ Adhésion :

Pour jouer, toute personne doit être à jour de sa cotisation et en règle au niveau du certificat médical.
Les enfants inscrits à l'école de tennis sont adhérents du club.

Cours collectifs adultes, Ecole de Tennis :

Pour toute désinscription avant le début des cours programmé le vendredi 16 septembre 2022, un trimestre d'arrhes seront retenus sur le montant remboursé.
Toute absence en cours ne sera pas compensée.
En cas d'absence du prof, le cours sera soit reporté ou le prof se fera remplacer.

Règlement intérieur du TCR 2023.

1/ Comportement :

Présentation obligatoire auprès des hôtesse d'accueil à votre arrivée au club et avant d'aller sur le court.
Se référer aux recommandations du jour (des hôtesse et/ou du responsable de l'entretien) concernant l'arrosage des courts en terre battue
Bien ouvrir et/ou refermer les vannes A LA MAIN
Chaussures adaptées à la pratique du tennis (terre battue ou salle) (Pas de running, sportswear ou chaussures de ville)
Tenue correcte exigée. (On ne joue pas torse nu ou en maillot de bain)
Un comportement adapté à la quiétude nécessaire pour la pratique du tennis sera demandé.
Les deux roues restent dans les emplacements prévus à cet effet à l'entrée du club.
Des poubelles sont à votre disposition pour y laisser vos déchets.
Utilisation obligatoire des toilettes (N'est-ce pas messieurs !!!).
Interdiction de vendre (balles ou autres prestations de raquette ou de cordage) dans l'enceinte du club.

2/ Réservations :

Les réservations sont ouvertes sur 7 jours.

Pour valider une réservation, il est obligatoire que **2 noms** apparaissent dans la case le jour J.
En cas de réservation avec un seul nom, cette dernière sera annulée par l'hôtesse.

► Le créneau sera donc à nouveau libre.

Merci d'annuler votre réservation en cas d'impossibilité de jouer.
Il est impossible de réserver un deuxième créneau tant que le premier n'est pas terminé.
Toute utilisation de prête-nom pourra entraîner une **suspension** de la personne fautive.

Invitations :

Les réservations avec un invité ne pourront se faire que par l'intermédiaire de l'hôtesse d'accueil afin de gérer le nombre d'invitations gratuites.

Lors de cette réservation, il vous faudra préciser à l'hôtesse votre choix :
si vous souhaitez la défalquer de votre quota
si c'est une invitation à régler par votre partenaire..
L'hôtesse vous préviendra lorsque vous aurez épuisé votre quota d'invitations.

3/ Adhésion :

Pour jouer, toute personne doit être à jour de sa cotisation et en règle au niveau du certificat médical.
Les enfants inscrits à l'école de tennis sont adhérents du club.

Cours collectifs adultes, Ecole de Tennis :

Pour toute désinscription avant le début des cours programmé le vendredi 16 septembre 2022, un trimestre d'arrhes seront retenus sur le montant remboursé.
Toute absence en cours ne sera pas compensée.
En cas d'absence du prof, le cours sera soit reporté ou le prof se fera remplacer.

Règlement intérieur du TCR 2023.

1/ Comportement :

Présentation obligatoire auprès des hôtesse d'accueil à votre arrivée au club et avant d'aller sur le court.
Se référer aux recommandations du jour (des hôtesse et/ou du responsable de l'entretien) concernant l'arrosage des courts en terre battue
Bien ouvrir et/ou refermer les vannes A LA MAIN
Chaussures adaptées à la pratique du tennis (terre battue ou salle) (Pas de running, sportswear ou chaussures de ville)
Tenue correcte exigée. (On ne joue pas torse nu ou en maillot de bain)
Un comportement adapté à la quiétude nécessaire pour la pratique du tennis sera demandé.
Les deux roues restent dans les emplacements prévus à cet effet à l'entrée du club.
Des poubelles sont à votre disposition pour y laisser vos déchets.
Utilisation obligatoire des toilettes (N'est-ce pas messieurs !!!).
Interdiction de vendre (balles ou autres prestations de raquette ou de cordage) dans l'enceinte du club.

2/ Réservations :

Les réservations sont ouvertes sur 7 jours.

Pour valider une réservation, il est obligatoire que **2 noms** apparaissent dans la case le jour J.
En cas de réservation avec un seul nom, cette dernière sera annulée par l'hôtesse.

► Le créneau sera donc à nouveau libre.

Merci d'annuler votre réservation en cas d'impossibilité de jouer.
Il est impossible de réserver un deuxième créneau tant que le premier n'est pas terminé.
Toute utilisation de prête-nom pourra entraîner une **suspension** de la personne fautive.

Invitations :

Les réservations avec un invité ne pourront se faire que par l'intermédiaire de l'hôtesse d'accueil afin de gérer le nombre d'invitations gratuites.

Lors de cette réservation, il vous faudra préciser à l'hôtesse votre choix :
si vous souhaitez la défalquer de votre quota
si c'est une invitation à régler par votre partenaire..
L'hôtesse vous préviendra lorsque vous aurez épuisé votre quota d'invitations.

3/ Adhésion :

Pour jouer, toute personne doit être à jour de sa cotisation et en règle au niveau du certificat médical.
Les enfants inscrits à l'école de tennis sont adhérents du club.

Cours collectifs adultes, Ecole de Tennis :

Pour toute désinscription avant le début des cours programmé le vendredi 16 septembre 2022, un trimestre d'arrhes seront retenus sur le montant remboursé.
Toute absence en cours ne sera pas compensée.
En cas d'absence du prof, le cours sera soit reporté ou le prof se fera remplacer.

Règlement intérieur du TCR 2023.

1/ Comportement :

Présentation obligatoire auprès des hôtesse d'accueil à votre arrivée au club et avant d'aller sur le court.
Se référer aux recommandations du jour (des hôtesse et/ou du responsable de l'entretien) concernant l'arrosage des courts en terre battue
Bien ouvrir et/ou refermer les vannes A LA MAIN
Chaussures adaptées à la pratique du tennis (terre battue ou salle) (Pas de running, sportswear ou chaussures de ville)
Tenue correcte exigée. (On ne joue pas torse nu ou en maillot de bain)
Un comportement adapté à la quiétude nécessaire pour la pratique du tennis sera demandé.
Les deux roues restent dans les emplacements prévus à cet effet à l'entrée du club.
Des poubelles sont à votre disposition pour y laisser vos déchets.
Utilisation obligatoire des toilettes (N'est-ce pas messieurs !!!).
Interdiction de vendre (balles ou autres prestations de raquette ou de cordage) dans l'enceinte du club.

2/ Réservations :

Les réservations sont ouvertes sur 7 jours.

Pour valider une réservation, il est obligatoire que **2 noms** apparaissent dans la case le jour J.
En cas de réservation avec un seul nom, cette dernière sera annulée par l'hôtesse.

► Le créneau sera donc à nouveau libre.

Merci d'annuler votre réservation en cas d'impossibilité de jouer.
Il est impossible de réserver un deuxième créneau tant que le premier n'est pas terminé.
Toute utilisation de prête-nom pourra entraîner une **suspension** de la personne fautive.

Invitations :

Les réservations avec un invité ne pourront se faire que par l'intermédiaire de l'hôtesse d'accueil afin de gérer le nombre d'invitations gratuites.

Lors de cette réservation, il vous faudra préciser à l'hôtesse votre choix :
si vous souhaitez la défalquer de votre quota
si c'est une invitation à régler par votre partenaire..
L'hôtesse vous préviendra lorsque vous aurez épuisé votre quota d'invitations.

3/ Adhésion :

Pour jouer, toute personne doit être à jour de sa cotisation et en règle au niveau du certificat médical.
Les enfants inscrits à l'école de tennis sont adhérents du club.

Cours collectifs adultes, Ecole de Tennis :

Pour toute désinscription avant le début des cours programmé le vendredi 16 septembre 2022, un trimestre d'arrhes seront retenus sur le montant remboursé.
Toute absence en cours ne sera pas compensée.
En cas d'absence du prof, le cours sera soit reporté ou le prof se fera remplacer.